

# La production des bouteilles à la houille aux frontières septentrionales de la France à la fin de l'Ancien régime. Un état de la question

Stéphane PALAUDE<sup>1</sup>

*mots-clés : bouteille, charbon de terre, verre noir, Nord de la France, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*

Jusqu'ici, de la production des bouteilles en verre noir<sup>2</sup> dans les provinces françaises du nord à la fin de l'Ancien régime, on ne connaît que les grands noms des verreries qui emploient le charbon de terre comme combustible pour chauffer leurs fours : Hardingen (Pas-de-Calais) puis Fresnes-sur-Escaut, Dunkerque et Douai (Nord), enfin Sèvres (Hauts-de-Seine) voire Charleroi (Hainaut, Belgique). Or, ce ne sont là que des noms de localité dont la liste reste à élargir. Il importe aujourd'hui de faire état des connaissances afin de mieux comprendre combien ces établissements constituent chacun un élément du maillage complexe de la traduction palpable de la croissance exponentielle du marché des contenants tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que de l'évolution des techniques mises en corollaire. En outre, il serait intéressant que l'on puisse désormais s'approcher au plus près de leur production respective d'artefacts en comparant avec ceux retrouvés au cours de fouilles archéologiques ou dans des collections.

D'emblée, au regard des découvertes de cette dernière décennie, il apparaît qu'en matière de verre noir, il faut cesser de croire que la France doit obligatoirement quelque chose à son voisin britannique. C'est par anglomanie typiquement française que les autorités citent des établissements verriers en bouteilles « façon d'Angleterre ». À l'origine, les verreries françaises produisent peu de contenants en verre car ce créneau commercial n'existe pas véritablement encore. Mais dès que le segment se dessine avantageusement, elles s'y adonnent sans tarder, preuve de réactivité au marché comme depuis toujours.

Plusieurs indices prouvent l'existence d'un secteur en devenir dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Exemple symptomatique, à Dieppe (Seine-Maritime), port de la Manche, les droits à acquitter au quaiage s'élèvent à 4 deniers la douzaine de bouteilles – sans précision autre – en 1654. Puis en 1698, à Fécamp (Seine-Maritime) tout proche, pour la même douzaine de « bouteilles de verre [comme] de terre [...] sorties par mer », on paie 2 deniers<sup>3</sup>. Les droits chutent de moitié et on clarifie la caractéristique physique, expression de la banalisation de cet artefact désormais suffisamment répandu au point qu'il soit susceptible d'être expédié par le port et

havre de Fécamp. Nous ignorons toutefois pour où. Pourtant à Bordeaux, pour 1698-1699, 72 % des bouteilles importées par mer proviennent de Rouen (Seine-Maritime), 8 % de Dieppe et 14 % de Middelburg (Zélande, Pays-Bas)<sup>4</sup>. Puis, pour 1714-1715, 60 % des contenants sont originaires de Rouen et 39 % de Dieppe<sup>5</sup>. Ces deux ports français sont les bases avancées des verreries normandes sises en pleine forêt, siège d'un antique combustible abondant. Bien que légalement tenues de fournir Paris en verre à vitres, ces dernières se sont saisies en sus du créneau des bouteilles.

Bien plus au nord-est, à Liège (aujourd'hui Belgique), les maîtres de verreries Bonhomme livrent à leur prince-évêque des bouteilles en verre en 1655<sup>6</sup>. Vingt ans plus tard, le preneur à bail du four à verres de Momignies (Hainaut, Belgique) doit en redevance, entre autres, un lot conséquent de contenants<sup>6bis</sup>. Or, non loin en France, à Anor (Nord) où depuis peu on en souffle un par ci par là, une commande de 100 bouteilles à destination de l'abbaye de Maroilles (Nord) en 1698 constitue le point de départ de la mise en fabrication à grande échelle des contenants<sup>7</sup>. En 1714, les deux associés l'exploitant, se disputent le partage des bénéfices, car Hennezel d'Ormois fait fabriquer des bouteilles depuis plusieurs années et en tire profit tandis qu'Antoine Goulart fils non, leur contrat ne concernant que le verre plat.

Maintenant que le marché existe, plusieurs établissements produisant du verre noir se montent (**Tab. 1**). Il suffit d'être proche d'une part, d'une source d'énergie, précisément cette nouvelle énergie qu'est le charbon de terre pour la plupart, et, d'autre part, de sa zone de chalandise, les ports tournés vers l'outre-mer en majorité. La houille arrive par bateau ou surgit des profondeurs de gisements de proximité. Les routes françaises étant mauvaises et grevées de péages, les voies fluviale et maritime limitent les frais ; de même dans les expéditions de contenants.

Parmi les plus anciennes verreries en bouteilles à la houille, celle du faubourg de Charleroi, ville un temps française, se crée en 1669 dans une zone fiscalement avantageuse où affleure le charbon de terre. Ce sont les Desandrouin, gentilshommes du verre originaires d'Argonne, qui vont donner toute l'expansion nécessaire : doublement du nombre de fours en 1697 ; installation d'une unité à Jeumont (Nord) – dans le Pré carré – en 1701

## Notes

<sup>1</sup> Président de l'AMAVERRERRE.

<sup>2</sup> Noir du fait de la coloration foncée du matériau vitrifiable.

<sup>3</sup> Arch. Dép. Seine-Maritime, 7 H 299.

<sup>4</sup> Le Mao 2007, 24.

<sup>5</sup> Huetz de Lemps 1975, 448.

<sup>6</sup> Journal de Jean Bonhomme, 1653-1662 ; Rijksarchief Limburg Maastricht, Fonds de Bounam de Ryckholt, inv. 215, f° 170-172 ; renseignements très aimablement Renseignements très aimablement communiqués par Janette Lefrançois que nous remercions vivement.

<sup>6 bis</sup> Arch. Dép. Nord, 8 B 1/986

<sup>7</sup> Arch. Dép. Nord, 9 H 400.

<b>Façade maritime ouest</b> Manche et Océan atlantique	<b>Année de création</b>	<b>Localisation intérieure</b> en arrière-pays	<b>Année de création</b>
		<b>Charleroi</b> dans les Pays-Bas méridionaux conquête française récente sur la Sambre	1669
		<b>Charleroi</b> nombre de fours doublé	1697
		<b>Jeumont</b> en Haute-Sambre jusque vers 1715, année de la perte de Charleroi	1701
		<b>Fresnes-sur-Escaut</b> proche de Valenciennes	1716
<b>Hardinghen</b> proche de Calais et de Boulogne-sur- Mer	1720		
<b>Bordeaux</b>	1723		
<b>Hardinghen</b> nombre de fours doublé	1724		
<b>Bourg-sur-Gironde</b> proche de Bordeaux	1726		
<b>Sèvres (à Sèvres)</b>	dessert	<b>Paris et Versailles</b>	1728
<b>Nantes</b>	1728		
<b>Dunkerque</b>	1732		
		<b>Lille</b> produit à destination de ladite ville et des grandes villes environnantes	1732
<b>Libourne</b> proche de Bordeaux	1748		
		<b>Givors</b> en arrière-pays de Lyon	1749
		<b>Carmaux</b> dessert Toulouse et Bordeaux	1752
<b>La Tremblade</b> proche de La Rochelle	1752		
<b>Ingrandes</b> proche de Nantes	1754		
<b>Sèvres (au Bas-Meudon)</b> transfert depuis Sèvres	dessert	☐ Paris et Versailles en priorité ☐ Rouen et Le Havre	1755
<b>Kernevel-Ploemeur</b> proche de Lorient	1755		
<b>La Font-La Rochelle</b>	1763		
		<b>Pierre-Bénite</b> proche de Lyon	1768
		<b>Lyon-Serein</b>	1774

**Tab. 1** La multiplication des verreries en bouteilles au charbon de terre en France, 1669-1774 (tableau non exhaustif établi en fonction des dates des autorisations royales).

tout en faisant – selon nous – venir la houille qui abonde au pays de Charleroi par la rivière de Sambre ; création d'un établissement similaire à Fresnes-sur-Escaut (Nord) quasi sur gisement houiller en 1716, la place de Charleroi étant perdue ; implantation d'une unité supplémentaire à Hardingham en 1720 ; enfin doublement des capacités de cette dernière en 1724. Chaque jour, l'extraction du charbon de terre est rentabilisée par l'emploi d'une bonne partie tirée dans les fours à bouteilles en verre noir, 30 à 40 % à Hardingham en 1771<sup>8</sup>.

Inutile de soigner la composition. Ce n'est que du verre « bas-de-gamme » noir ; par opposition au verre fin blanc transparent. Deux volumes de cendres de bois tamisées mélangés à un volume de sable, le tout chauffé à 1200-1300° C, donne du verre à bouteilles quoiqu'un peu « sec »<sup>9</sup>. Le combustible houiller ne libérant que des cendres mortes, où trouver un fondant ? En Haute-Auvergne à la fin de l'Ancien régime, le maître-verrier Jean Colomb du Teil emploie à l'essai un vieux composant de l'Antiquité : le natron. En effet, à Marseille, les armateurs qui commercent avec le Levant, rapportent dans les cales de leurs navires « un seil pétrifié qu'on ramasse sur le bord du Nil », sel « qu'on mêle avec du sable et qu'on fond sans autre préparation, [pour obtenir un] beau verre verd »<sup>10</sup>. Ce retour du natron sera de courte durée. Plus commune, on retrouve la soude naturelle – d'origine végétale – supérieure d'Alicante, parmi d'autres lieux réputés. Or, elle est huit fois plus chère que l'alcali sodique encore plus commun de cendres de varech (goémon). Ce dernier provient la plupart du temps de Fécamp et on en note l'emploi jusqu'à Ivoy-le-Pré (Cher) ou Charles-Fontaine (commune de Saint-Gobain, Aisne). D'utilisation plus locale, celui d'Oléron (Charente-Maritime) est transporté jusqu'à La Font-La Rochelle... pour fabriquer des bouteilles. À Bordeaux, le jacobite Mitchell se propose d'user de salicor irlandais. Toutefois, il n'est pas assuré qu'il s'en soit servi, lui puis sa veuve, sur le long terme. Car celle-ci réclame en 1761 le droit d'en importer libre de droits et les autorités lui répondent qu'il est bien temps, le privilège temporaire datant d'il y a plusieurs années<sup>11</sup>.

La cendre de bois présente le meilleur rapport qualité-prix, tel à Folembay (non loin de Saint-Gobain, Aisne) dès 1709 ou encore à Dunkerque à partir de 1732<sup>12</sup>. Des cendres, oui, mais pas n'importe lesquelles. Dans l'affaire qui oppose en 1787 le marchand Richard et le maître de verreries Edouard de Dorlodot, lequel œuvre à Jumet (pays de Charleroi), la qualité de l'alcali est invoquée lorsque Dorlodot refuse de payer la livraison. Si les cendres de Bruxelles (Bruxelles capitale, Belgique) et de Gand (Flandre orientale, Belgique) sont bonnes, celles de Waterloo (Brabant wallon, Belgique) le sont moins, car « on ne brûle [dans cette région] que des troncs d'arbres déracinés [...] dont les racines sont remplies de terre »<sup>13</sup>. Lorsqu'un nouvel établissement verrier en bouteilles est en passe d'être fondé, ses devanciers s'y opposent, arguant de la raréfaction

prévisible des quantités d'alcalis potassiques disponibles. Tel est le cas en 1786 à Douai (Nord) ou encore à Bordeaux vers la même époque avec le projet Barran. Les autorités n'en tiendront pas compte pour l'un comme pour l'autre.

Il reste un fondant auquel on ne songe guère, celui de la soude artificielle. Dans la mémoire collective, on ne parle que du procédé Leblanc breveté en 1790. Or, nous sommes justement au début de la Révolution française et la multitude des taxes et droits intérieurs vient de disparaître. La soude artificielle aurait pu être utilisée bien plus tôt par les verreries en bouteilles de la côte atlantique. Ainsi en 1777, le sieur Athenas fabrique-t-il du muriate de soude au Croisic (Loire-Atlantique). La situation géographique de ses ateliers est toute propice à la diffusion de ce fondant jusqu'à Dunkerque. Toutefois, en raison d'un effondrement du cours des sodes d'Espagne (Alicante...) et, surtout, « à cause de la gabelle », Athenas abandonne la partie<sup>14</sup>. Car c'est là un élément majeur que les auteurs oublient : les anciens droits perçus sur le sel en France ne sont pas favorables à son utilisation en industrie verrière sous l'Ancien régime.

Reste un cas à part, celui du verre de lave. Nous renvoyons vers l'article d'Alain Riols et nous nous permettons d'y apporter notre pierre... de lave<sup>15</sup>. En effet, l'emploi du basalte pour fabriquer du verre noir à bouteilles semble assez approprié. Avec une teneur en oxyde de fer de 16,34 %, la coloration du verre vire au vert bouteille foncé. Les essais concluants réclamés par le jeune professeur de chimie Jean-Antoine Chaptal en 1783 auprès de deux maîtres de verreries du sud de la France, intéressent rapidement le tout récent propriétaire – depuis 1782 – du vieil établissement verrier de Charles-Fontaine dans le nord du royaume. Et le mémoire que rédige Marie Antoine de Bourgogne en 1785 pour obtenir une aide de l'état, est dithyrambique, quoique farfelu par endroits<sup>16</sup>.

D'abord, sur la coloration du verre – et sa qualité à empêcher la lumière de pénétrer la bouteille et d'altérer le contenu – nous ne reviendrons pas. Ensuite, une fonte rapide au feu de charbon de terre, combustible privilégié par l'état, et la proximité du marché des vins de Champagne sont deux faits probants bien que la réussite ne soit pas assurée. Enfin, et c'est là que l'argumentaire devient surprenant, les « bouteilles de lave » seraient deux fois moins lourdes que celles soufflées en d'autres circonstances à modèle égal, et elles résisteraient à la fureur du vin effervescent ainsi qu'à ses attaques acides. C'est, d'un côté, se moquer de l'édit de 1735 sur le poids légal en vigueur et, de l'autre, anticiper présomptueusement sur la capacité de résistance des « bouteilles de lave » face à une réalité champenoise complexe.

Leur fabrication ne peut que se révéler infructueuse, non pas tant à cause du verre, mais surtout en raison, d'une part, du peu de compétence de Bourgogne, y compris dans la gestion d'un personnel verrier qui ne sait pas, de surcroît,

#### Notes

<sup>8</sup> Arch. Dép. Somme, 1 C 63.

<sup>9</sup> Palaude 2011.

<sup>10</sup> Arch. Dép. Cantal, 1 B 813.

<sup>11</sup> Arch. Dép. Charente-Maritime, 41 ETP 227/7079.

<sup>12</sup> Palaude 2013 et 2015.

<sup>13</sup> Arch. État Namur, Souverain bailliage 608.

<sup>14</sup> Arch. Dép. Loire-Atlantique, 9 M 154.

<sup>15</sup> Riols 2008.

<sup>16</sup> Il se réfère d'abord au savant Sage, puis à Chaptal ; Arch. Nat., F 12/1487.

nécessairement souffler du verre noir au basalte et, d'autre part, de la difficulté à s'approvisionner en roche depuis la généralité de Soissons (Aisne). Ajoutons un problème de transports (moyens et infrastructures) et, à nouveau, un autre lié à la taxation du transit à l'intérieur du royaume. En sus, il faut y adjoindre les remarques pertinentes d'Alain Riols : difficulté d'extraction et de broyage du basalte sur gisement, doublée d'une hétérogénéité des composants minéraux des différentes émissions de basalte qui obligent à moduler la composition vitrifiable à chaque arrivage. Le travail du verre noir tourne court à Charles-Fontaine en 1786 et Marie Antoine de Bourgogne meurt ruiné trois ans plus tard.

Et le groisil dans tout cela ? À Fécamp en 1654 comme en 1698, le baril plein figure au rang des produits taxés. D'où vient-il ? On l'ignore. On sait toutefois qu'en 1751, l'agent qui récupère le verre cassé à Lille pour le compte de la verrerie de Fresnes-sur-Escaut, s'insurge contre les autorités lilloises lorsqu'il se retrouve interdit dans la place, l'établissement verrier local étant privilégié<sup>17</sup>. Rappelons que l'ajout de groisil active la fusion et comme il s'agit de verre noir, on peut tout mélanger.

Certes l'on chauffe les fours de fusion au charbon de terre désormais, mais à quel prix. La technique est-elle anglaise ou française ? Avant même que Mitchell ne s'implante à Bordeaux en 1723, les Desandrouin usent, dans le nord, du nouveau combustible qu'ils font extraire sur place voire amener par voie d'eau. Or, les fours à la houille demandent à être adaptés. En effet, le feu de charbon de terre est plus violent et les maçonneries souffrent davantage, se détériorant bien plus rapidement. À Sèvres-Sèvres, en 1749, un four ne tient pas six mois<sup>18</sup>. Cinquante ans plus tard, sa conduite dure plus longtemps et on soigne la halle qui le contient, tel à Réty (Pas-de-Calais) où la fabrication est transférée depuis Hardingham en 1783<sup>19</sup>. En Haute-Auvergne, Jean Colomb du Teil essaye les différents types de houille disponibles. La valeur énergétique et la facilité d'emploi dépendent du lieu d'extraction. Mais à Hardingham, on saisit combien c'est l'énergie de l'avenir. Quand bien même à la fin de l'Ancien régime, il n'y a que 20 % de l'énergie utile du charbon de terre qui est utilisée, avec un rapport calorifique de 1/2, car 1 kg de bois apporte 4 kcal et 1 kg de charbon 8 kcal, sachant que pour obtenir 1 kg de verre noir utile, à Anor on use de 20 kg de bois (en 1788-1789) et à Hardingham de 2 kg de charbon (en 1771), cela nous donne un ratio de 80 kcal bois (0,09304 kWh) contre 16 kcal houille (0,00018608 kWh)<sup>20</sup>.

Cela ne fait pas les affaires de tous. En ville, la population se plaint. Ainsi les Nantais s'opposent-ils à leur verrerie, en 1746 comme en 1791. L'emploi de la houille pose un problème de santé publique et amène à l'entour une perte de valeur mobilière doublée d'une dépréciation immobilière. On s'étonne : les moineaux de Carmaux vivent très bien nichés dans la charpente de la halle aux fours au charbon de terre, bien que ces

« moineaux verriers » aient la peau noircie sous leurs plumes avec le temps.

Le soufflage des bouteilles s'effectue, certes, en un tour de main, mais il faut le prendre. En 1723, à Fresnes-sur-Escaut, on souffle 800 bouteilles par jour avec un four. Cinquante ans plus tard à Hardingham, c'est 4 à 5 fois plus autour de deux fours<sup>21</sup>. L'outillage n'a rien de particulier. Toutefois rappelons quelques efforts de standardisation verrière connus : intérieur – surtout – et extérieur du goulot (Dunkerque, 1740) ; lèvres et bague (Sèvres au Bas-Meudon, 1772) ; intérieur du goulot, lèvres et bague (Sèvres au Bas-Meudon, 1786). À Douai, on sollicite en 1786 l'autorisation d'importer du nord de l'Europe deux mortiers de fonte de fer, comme moules de fond très probablement<sup>22</sup>.

Hormis ces détails, qui donne la forme générale du contenant ? Le souffleur puisqu'il ne dispose que d'un moule de fond pour standardiser le fût. C'est à lui que revient de créer l'épaule, le col et le goulot. Or, déjà, quelle contenance donner ? Il y a, d'une part, les bouteilles destinées à voyager, de la contenance d'une pinte de Paris (93 cl) depuis l'édit de 1735 et, d'autre part, celles d'usage local, c'est-à-dire employées par les habitants de Lille, de Dunkerque, de..., avec pour chacune de ces localités une mesure-étalon différente<sup>23</sup>. Et chaque contenant est jaugé. À Dunkerque en 1754, une fois l'opération effectuée, on pose une « petite bande d'étain, sur laquelle sera imprimée un dauphin & le mot DUNKERKE<sup>24</sup> ».

Cela reste cependant falsifiable et le verrier y propose sa réponse. En effet, à Saint-Pierre de La Martinique, d'intéressantes bagues de verre ont été retrouvées au cours de fouilles terrestres et subaquatiques. En relief sur le verre apposé au sommet des cols, on lit distinctement « M. ST OMER » et « DOUAI » pour ce qui a été retrouvé jusqu'ici<sup>25</sup>. Et nous pensons qu'il s'agit de contenants jauge audomaroise et jauge douaisienne, lesquelles sont obligatoirement et historiquement différentes. Ce n'est pas la seule adaptation. L'établissement produisant du verre noir d'Hardingham est probablement à l'origine de ces bouteilles avec « bagues à encoches » surgies des dépôts du camp napoléonien d'Étaples-sur-Mer (Pas-de-Calais)<sup>26</sup>. La présence de ces encoches permet de mieux positionner la ficelle qui arrime le bouchon et en facilite l'enrobage à la cire, assurant ainsi une meilleure tenue du tout.

Qui modèle la forme ? Le souffleur à l'origine. On prétendra alors que, la mode des bouteilles fortes étant soi-disant venue d'Angleterre, les formes originelles seraient anglaises. C'est aller vite en besogne. Il n'y a pas au départ de formes véritablement prédéfinies, mais une évolution constante des modèles tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, évolution née dans les siècles précédents et qui se poursuit dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> s. Parlera-t-on d'hardinghinoise, de frontignane, voire de girondine ? Seules les deux verreries de Dunkerque nous livrent en 1809 les premiers dessins connus, ceux des principaux modèles de bouteilles qu'elles commercialisent<sup>27</sup>.

Il est, en outre, nécessaire de se préoccuper de

#### Notes

17 Arch. Dép. Nord, C 1277.

18 Arch. Saint-Gobain à Blois, fonds HIST C 8/2.

19 Palaude 2016.

20 Palaude 2019.

21 Palaude 2016.

22 Arch. Dép. Nord, C 1665.

23 Dans l'inventaire de décembre 1740, à Dunkerque on trouve des cols à la pinte et demie pinte de Paris (74 % des cas), des bouteilles « cinq pour deux pots » en usage à Dunkerque et leurs demi-bouteilles (22,46 %), ou encore celles « trois pintes » utilisées à Lille (0,46 %) ; Arch. Nat., F 12/1488.

24 Ordonnance de police du 5 janvier 1754 ; Arch. Comm. Dunkerque, 33-62.

25 Serra 2013 et Bolle 2016.

26 Palaude, Lemaire 2016.

27 Il s'agit des verreries, d'une part, Meurillon et, d'autre part, Dioncq-Lenglé ; Arch. Dép. Nord, M 581/228.

l'origine du personnel. Or, aujourd'hui, seul le lieu de naissance constitue un marqueur, amenant son lot d'interprétation erronée. Balthazar Fomberg est certes né « Allemand », mais il travaille un long moment pour les Desandrouin avant de s'installer à Bourg-sur-Gironde (Gironde) en 1726. De même pour le « Liégeois » François Joseph de Wansoul avant qu'il n'œuvre à Nantes en 1728. Bien qu'ils soient baptisés en Argonne, les (de) Bonnay arrivent tout droit de Charleroi quand ils sont appelés à La Tremblade (Charente-Maritime) en 1752. Quant aux Frézard père et fils, ils créent l'établissement douaisien en connaissance de cause en 1786 puisqu'ils ont tenu en location la verrerie à la houille d'Épinac (Saône-et-Loire) auparavant. Et ce ne sont là que les principaux maîtres-verriers. Le parcours des autres ouvriers du verre réclame une étude.

Dans ces conditions, les formes en usage sur la côte atlantique française seraient donc nationales (argonnaises quoique relevant de la Lorraine), belges ou allemandes plutôt qu'anglaises. La réponse est davantage complexe ; ni simpliste ni simplifiable. Depuis toujours, les maîtres de verreries d'Europe savent être réactifs à la demande du marché. Il y a adaptation nécessaire de l'homme au contexte politico-économique. Les premières bouteilles soufflées à Anor le sont par des maîtres-verriers de Lorraine, Hennezel en tête. Or, ceux-ci sont passés par Momignies, entre autres lieux. Les barrières douanières extérieures et, surtout, celles intérieures constituent des entraves certaines à la diffusion des bouteilles françaises<sup>28</sup>. Et puis elles ne sont pas nécessairement vendues là où on les attend. En 1788, la verrerie de Dunkerque envoie quelques lots à Marseille (Bouches-du-Rhône). Celle d'Hardinghen alimente toute la côte occidentale jusqu'au Portugal. Celle de Sèvres au Bas-Meudon fournit le port du Havre dans les années 1760. Quant à (de) Colnet de Gouÿ et sa progéniture, ils font fabriquer simultanément à Dunkerque, Gand et Bruges (Flandre orientale et occidentale, Belgique). Les verreries d'Argonne fournissent Paris et ses environs, zone de chalandise qu'on pourrait croire réservée à l'établissement sévrien. Ce produit « bas-de-gamme » qu'est le contenant rapporte bien. En Argonne comme en Artois, le prix de revient du cent de bouteilles atteint 10 livres. Le prix de vente, lui, est rémunérateur : de 17 à 23 livres. Selon nous, quel que soit le maître de verreries, personne ne souhaite tuer la poule aux œufs d'or. Et si les Desandrouin pratiquent le dumping pour calmer la concurrence, ils ne surproduisent pas. Quelques contrariétés fiscales peuvent surgir, comme à Nantes en 1756 pour des bouteilles dunkerquoises, ou encore à Libourne (Gironde) pour des contenants hardinghinois en 1764. Cependant, cela trouve toujours un règlement en faveur des verriers. Il faut avouer que certains abusent un peu parfois, comme les Desandrouin qui parviennent à faire exonérer leurs bouteilles de droits à Bordeaux de 1723 à 1749. Pour d'autres, tels les maîtres-verriers d'Argonne, l'abaissement voire l'exonération des

taxes revêt un caractère vital. Ils se regroupent pour agir d'une seule voix auprès des autorités royales dès 1756<sup>29</sup>.

Par ailleurs, il importe de s'intéresser aussi aux grossistes. Car la diffusion des bouteilles s'effectue à travers eux. Et paradoxalement, c'est par eux au XVIII<sup>e</sup> siècle, que les Français se fournissent en contenants à mesure que leur emploi se démocratise, non pas auprès des maîtres de verreries. On connaît le sieur Charlier, à Calais (Pas-de-Calais), le négociant Jean Fourcaud à Libourne et, espace médian, à Rouen à la fin de l'Ancien régime simultanément, le marchand faïencier Rivière (rue des Carmes), son confrère Panthonnier (« Au lion rouge », rue Grand-pont) qui propose des « bouteilles des forêts de Lions », et le sieur Tesson, marchand faïencier-verrier (« Aux trois bouteilles couronnées », rue Grand-pont) qui vend, lui aussi, des « bouteilles à vin de gros verre de la forêt de Lions » (Lyons-la-Forêt, Eure), haut lieu de la verrerie normande<sup>30</sup>. Tout un travail de recherches reste à mener sur le sujet.

Somme toute, depuis une décennie, les recherches menées sur la production de bouteilles à la houille aux frontières septentrionales de la France à la fin de l'Ancien régime ont permis de faire progresser les connaissances. *Exit* l'idée préconçue d'une entière redevabilité envers les verriers anglais. Cela n'a rien d'étonnant. Après tout, la découverte du cristal au plomb n'est pas davantage spécifiquement anglaise, mais participe des nombreux échanges à travers l'Europe entière. Or, les investigations sont loin d'être achevées. Il est nécessaire de poursuivre le dépouillement d'archives, d'entreprise de préférence, quand elles existent encore. Chaque détail compte et l'on doit comprendre que le verre noir vaut son pesant d'or.

#### Notes

<sup>28</sup> Arch. Dép. Nord 8 B 1/986 et Cumulus 14804

<sup>29</sup> Arch. Saint-Gobain à Blois, Fonds HIST C 8/2.

<sup>30</sup> Arch. Dép. Seine-Maritime, G respectivement 6814, 9327 et 6697.

### **Bibliographie**

**Bolle 2016** : Bolle (A.) dir. : *Allée Pécoul, DOM, Martinique, Saint-Pierre, Rapport d'opération, Fouille archéologique*, Inrap Grand Sud-Ouest, 2016.

**Huetz de Lemps 1975** : Huetz de Lemps (C.) : *Géographie du commerce de Bordeaux à la fin du règne de Louis XIV*, EHESS, 1975.

**Le Mao 2007** : Le Mao (C.) : « Bouteille contre tonneau, un nouveau conditionnement pour le vin de Bordeaux à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle », Bouneau (C.), Figeac (M.) dir., *Le verre et le vin de la cave à la table*, CEMMC, 2007, 19-33.

**Palaude 2011** : Palaude (S.) : « Le verre de l'Avesnois-Thiérache à l'Époque Moderne, Entre recherches historiques et expérimentations », *BullAFAV*, 2011, 103-108.

**Palaude 2013** : Palaude (S.) : « La bordelaise dunkerquoise (1732-1789) », *BullAFAV*, 2013, 148-150.

**Palaude 2015** : Palaude (S.) : « La Thévenotte, célèbre bouteille parisienne axonaise d'Ancien Régime », *BullAFAV*, 2015, 106-108.

**Palaude, Lemaire 2016** : Palaude (S.), Lemaire

(F.) : Le mobilier en verre d'un camp de l'armée d'invasion de Napoléon I<sup>er</sup>, *BullAFAV*, 2016, 108-111.

**Palaude 2016** : Palaude (S.) : « Les verreries en bouteilles d'Hardinghen et de Réty (Pas-de-Calais), Une production du XVIII<sup>e</sup> siècle au long cours », *BullAFAV*, 2016, 104-107.

**Palaude 2019** : Palaude (S.) : « Le charbon et la bouteille. Une énergie fossile au service de la vitalité de la verrerie noire (France, XVIII<sup>e</sup> siècle) », Mathis (C-F.), Massard-Guilbaud (G.) dir., *ous le soleil, Systèmes et transitions énergétiques du Moyen Âge à nos jours*, Paris-Sorbonne, 2019, 149-164.

**Riols 2008** : Riols (A.) : « Les bouteilles en verre 'façon d'Angleterre' en basalte, de Jean Antoine Chaptal (1783) et expérimentation d'Allain Guillot (2005) », *BullAFAV*, 2008, 114-115.

**Serra 2013** : Serra (L.) : « La concurrence entre Marseille et les ports du Ponant pour le commerce des bouteilles en verre à destination des îles françaises d'Amérique (XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles) », *BullAFAV*, 2013, 155-161.